



le jugement de la cour d'appel n'a aucun sens

Par **MAZy**, le **25/01/2012** à **00:24**

bonsoir

le refus de séjour, l'OQTF, et l'AD (arrêté de destination) trois décisions prises par la préfecture à l'encontre d'un étranger

ces trois décisions sont confirmées par le tribunal administratif

après recours, la cour administrative d'appel a annulé deux décisions (l'OQTF et l'AD) et elle a laissé la troisième qui est le refus de séjour

les questions qui se posent;

1- quelle est la situation de cet étranger dans ce cas

2- est-ce qu'il peut être expulsé une autre fois

3- est-ce qu'il peut être régulariser

merci